

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU CENTRE OUEST

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 57 801 280,00 euros
Siège social : 29, boulevard de Vanteaux 87000 LIMOGES
391 007 457 R.C.S LIMOGES*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2018

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole du Centre Ouest
En date du 01/02/2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
21/03/2019

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018.....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	33
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	34
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	36
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	40
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	42
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	44
Note 9 DEPRECiations INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	44
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	45
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	46
Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	47
Note 13 PROVISIONS.....	48
Note 14 EPARGNE LOGEMENT.....	49
Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX	50
Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	52
Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	52
Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	53
Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	54
Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	54
Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	55
Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	55

Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	56
Note 24	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	59
Note 25	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	60
Note 26	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	61
Note 27	OPERATION DE TITRISATION.....	59
Note 28	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	62
Note 29	REVENUS DES TITRES.....	62
Note 30	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	63
Note 31	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIACTION	63
Note 32	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	64
Note 33	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	64
Note 34	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	65
Note 35	COUT DU RISQUE.....	67
Note 36	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	67
Note 37	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	69
Note 38	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	69
Note 39	AFFECTATION DES RESULTATS	69
Note 40	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	70

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		126 812	117 273
Caisse, banques centrales		37 314	33 263
Effets publics et valeurs assimilées	5	53 659	59 111
Créances sur les établissements de crédit	3	35 839	24 899
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	357 213	409 989
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	5 496 413	5 222 380
OPERATIONS SUR TITRES		640 442	586 955
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	313 980	321 340
Actions et autres titres à revenu variable	5	326 462	265 615
VALEURS IMMOBILISEES		669 005	656 507
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	594 811	593 730
Parts dans les entreprises liées	6-7	9 766	9 069
Immobilisations incorporelles	7	1 843	1 790
Immobilisations corporelles	7	62 585	51 918
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		390 300	342 655
Autres actifs	8	311 230	286 302
Comptes de régularisation	8	79 070	56 353
TOTAL ACTIF		7 680 185	7 335 759

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		20 056	10 573
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	20 056	10 573
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	3 660 773	3 576 895
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	2 308 282	2 128 346
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	12	422 041	406 687
Autres passifs	12	327 701	322 957
Comptes de régularisation	12	94 340	83 730
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		221 115	204 581
Provisions	13-14-15	58 628	59 636
Dettes subordonnées	17	162 487	144 945
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	16	34 250	34 250
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	1 013 668	974 427
Capital souscrit		57 801	57 805
Primes d'émission		82 722	82 722
Réserves		829 550	787 550
Ecarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	7
Report à nouveau		(437)	-
Résultat de l'exercice		44 032	46 343
TOTAL PASSIF		7 680 185	7 335 759

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES		855 807	867 112
Engagements de financement	25	590 932	617 832
Engagements de garantie	25	263 940	248 885
Engagements sur titres	25	935	395
ENGAGEMENTS RECUS		1 760 149	1 630 016
Engagements de financement	25	12 373	17 581
Engagements de garantie	25	1 746 841	1 612 040
Engagements sur titres	25	935	395

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	28	145 183	151 970
Intérêts et charges assimilées	28	(57 308)	(58 669)
Revenus des titres à revenu variable	29	21 327	19 750
Commissions Produits	30	85 349	84 487
Commissions Charges	30	(12 717)	(13 533)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	31	247	532
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	32	(2 349)	2 260
Autres produits d'exploitation bancaire	33	4 249	2 153
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(2 419)	(1 619)
PRODUIT NET BANCAIRE		181 562	187 331
Charges générales d'exploitation	34	(112 050)	(109 543)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(7 105)	(6 125)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		62 407	71 663
Coût du risque	35	(8 482)	(29 473)
RESULTAT D'EXPLOITATION		53 925	42 190
Résultat net sur actifs immobilisés	36	453	84
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		54 378	42 274
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	37	(10 352)	(10 206)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		6	14 275
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		44 032	46 343

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole du Centre Ouest est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole du Centre Ouest, 51 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2018, le Crédit Agricole du Centre Ouest fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,59 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 378 305 actions propres au 31 décembre 2018, soit 0,15 % de son capital, contre 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidiairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole du Centre Ouest au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2018

Opération de titrisation

Le 26 avril 2018, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole du Centre Ouest a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 13,034 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 1,7 millions d'euros des titres subordonnés.

Provisions filières

Au 31/12/2018, les provisions filières, outre les secteurs de l'immobilier et de l'agriculture, ont été étendues aux cafés-hôtels-restaurants et au bâtiment, complétées par des déclassements en B2 des « forborne exposures ».

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2018

NEANT

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole du Centre Ouest sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole du Centre Ouest publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole du Centre Ouest est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC n°2017-01 relatif au PCG concernant le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées.	30/12/2017	2018
Règlement 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur	20/04/2018	2018

Au 1er janvier 2018, deux changements de méthode comptable ont été réalisés en l'absence de nouveau texte de l'ANC.

Le premier correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues.

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Dans le cadre du projet IFRS 9, le Groupe a pris la décision de principe d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS.

Cet alignement de principe reste compatible avec une application des textes existants du référentiel français :

- Le principe de prudence, défini dans l'article L123-20 du Code de Commerce et repris dans l'article 121-4 du règlement 2014-03 (PCG) justifie, par nature, le provisionnement, y compris sur la base des pertes attendues.
- L'article 1121-3 du règlement 2014-07 relatif aux provisions de passif (poste 7) permet de provisionner, sur la base d'« événements survenus ou en cours », les encours ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit ou porteurs d'un risque ab initio.
- L'article 323-6 du règlement 2014-03 (PCG) relatif à l'évaluation des passifs permet de tenir compte des « événements futurs » dans l'estimation des provisions (assimilable à la composante forward-looking).
- Enfin, le Règlement 2018-01 qui modifie le Règlement 2014-03 permet le changement de méthode comptable à l'initiative de l'entreprise

Les impacts liés à cet alignement seront enregistrés en capitaux propres d'ouverture.

Le second changement de présentation dans le compte de résultat porte sur la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses. L'article 1123-2 du règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire détaille la composition du poste d'intérêts et produits assimilés figurant en produit net bancaire. Concernant l'effet de désactualisation, il laisse le choix entre un enregistrement en produit net bancaire ou en coût du risque.

Il a été décidé de présenter en coût du risque la reprise liée au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses, à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce choix sera sans impact sur les capitaux propres d'ouverture

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 10 mai 2017, a modifié la façon dont les opérations d'actualisation et de désactualisation doivent être appréhendées.

En effet, il a estimé que toute dépréciation constituée conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC enregistre « une diminution de la valeur vénale des encours ». Cela s'applique sans distinction à toute dépréciation et donc à la part des dépréciations résultant de l'actualisation des flux futurs.

Du fait de cette prise de position du Conseil d'Etat, le Crédit Agricole du Centre Ouest a adapté son suivi interne du coût du risque lié à ses créances douteuses, en alignant le traitement des reprises de dépréciations liées au passage du temps sur celui des dotations, ce qui signifie les intégrer dans son suivi du coût du risque et non plus dans son suivi du produit net bancaire.

Compte tenu de cette évolution, il a été décidé de présenter en coût du risque la reprise liée au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses à compter du 1er janvier 2018. En effet, le Crédit Agricole du Centre Ouest considère que l'alignement avec la position prise par le Conseil d'Etat permet de fournir une meilleure information financière au sens de l'article 122-2 du règlement ANC N°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs. Ce choix sera sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de

provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

Le Crédit Agricole du Centre Ouest apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprecier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absous Groupe qui s'impose aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés

supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivis en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Centre Ouest distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Crédances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Crédances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Centre Ouest par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitemennt comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, le Crédit Agricole du Centre Ouest le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Centre Ouest dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Centre Ouest détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Centre Ouest utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Centre Ouest enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas opéré, en 2018, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Centre Ouest, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	8 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	
- Matériel de bureau :	4 ans (dégressif)
- Matériel nomade :	2 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 ans (dégressif)
Matériel de transport	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Centre Ouest sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans

d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole du Centre Ouest à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole du Centre Ouest intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciens,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 22, 23 et 25.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 99 conclu en application des dispositions de l'ordonnance 86.1134 du 21 octobre 1986, modifiées et complétées par les lois 90.1002 du 7 novembre 1990, 94.640 du 25 juillet 1994, 2001-152 du 19 Février 2001 et 2006 - 170 du 30 décembre 2006, 2008-15 du 3 décembre 2008 ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances relatives à l'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de leur entreprise.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole du Centre Ouest provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole du Centre Ouest constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3

**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018						31/12/2017	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	5 473				5 473		5 473	3 609
à terme	11 273				18 883	30 156	21	30 177
Valeurs reçues en pension	-							
Titres reçus en pension livrée	-							
Prêts subordonnés	-				189	189		189
Total	16 746				19 072	35 818	21	35 839
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							35 839	24 899
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	67 785				67 785	18	67 803	20 044
Comptes et avances à terme	813	4 556	134 258	147 519	287 146	2 264	289 410	324 257
Titres reçus en pension livrée	-							65 688
Prêts subordonnés	-							
Total	68 598	4 556	134 258	147 519	354 931	2 282	357 213	409 989
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							357 213	409 989
TOTAL							393 052	434 888

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 189 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018						31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	6 601	130	-	-	6 731	-	6 731
Autres concours à la clientèle	286 133	587 102	1 981 865	2 671 375	5 526 475	16 787	5 543 262
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	24 605	-	-	-	24 605	373	24 978
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(77 674)
VALEUR NETTE AU BILAN							5 222 380
							5 496 413

Commentaires :

Aucun prêt subordonnée et participatif n'a été consenti à la clientèle.

Les titres subordonnés en portefeuille en faveur de la clientèle au 31 décembre 2018 s'élèvent à 16 554 milliers d'euros contre 14 854 milliers d'euros au 31 décembre 2017

Parmi les créances sur la clientèle, 888 677 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2018 contre 868 504 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 31 866 milliers au 31 décembre 2018 d'euros 35 367 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	5 542 682	5 267 255
Autres pays de L'U.E.	9 801	8 840
Autres pays d'Europe	1 976	2 260
Amérique du Nord	394	238
Amérique Centrale et du Sud	596	478
Afrique et Moyen-Orient	599	934
Asie et Océanie (hors Japon)	1 647	1 594
Japon	116	124
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	5 557 811	5 281 723
Créances rattachées	17 160	18 331
Dépréciations	(78 558)	(77 674)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 496 413	5 222 380

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	5 559 773	124 759	84 122	(78 558)	(57 828)	5 285 538	123 310	83 234	(77 674)	(57 882)
Autres pays de L'U.E.	9 857	493	481	-	-	8 880	489	468	-	-
Autres pays d'Europe	1 979	-	-	-	-	2 263	2	2	-	-
Amérique du Nord	395	-	-	-	-	238	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	597	-	-	-	-	478	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	606	79	79	-	-	938	77	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	1 648	-	-	-	-	1 595	-	-	-	-
Japon	116	-	-	-	-	124	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 574 971	125 331	84 682	(78 558)	(57 828)	5 300 054	123 878	83 704	(77 674)	(57 882)

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 706 892	26 112	15 228	(13 125)	(9 562)	2 491 198	25 062	15 354	(12 413)	(8 980)
Agriculteurs	818 805	23 359	18 786	(14 767)	(12 924)	790 888	23 323	18 508	(15 202)	(12 847)
Autres professionnels	569 622	28 950	20 948	(18 068)	(14 288)	561 220	28 015	22 076	(17 387)	(14 808)
Clientèle financière	140 079	9 968	1 752	(6 787)	(472)	129 472	10 855	1 615	(5 774)	(847)
Entreprises	943 443	36 459	27 507	(25 377)	(20 157)	909 393	36 080	25 621	(25 423)	(19 938)
Collectivités publiques	352 677	-	-	-	-	371 638	-	-	-	-
Autres agents économiques	43 453	483	461	(434)	(425)	46 245	543	530	(475)	(462)
TOTAL	5 574 971	125 331	84 682	(78 558)	(57 828)	5 300 054	123 878	83 704	(77 674)	(57 882)

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2018					31/12/2017	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	53 130	53 130	58 579	
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-	
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-	
Créances rattachées	-	-	-	529	529	532	
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	53 659	53 659	59 110	
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-	
Emis par organismes publics	-	-	-	63 310	63 310	63 963	
Autres émetteurs	-	5 610	-	242 143	247 753	254 012	
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-	
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-	
Créances rattachées	-	51	-	2 911	2 962	3 367	
Dépréciations	-	(45)	-	-	(45)	(2)	
VALEUR NETTE AU BILAN	-	5 616	-	308 364	313 980	321 340	
Actions et autres titres à revenu variable	-	330 037	-	-	330 037	265 938	
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	
Dépréciations	-	(3 575)	-	-	(3 575)	(323)	
VALEUR NETTE AU BILAN	-	326 462	-	-	326 462	265 615	
TOTAL	-	332 078	-	362 023	694 101	646 065	
Valeurs estimatives	-	337 762	-	372 831	710 593	672 345	

(1) dont 21 580 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 27 324 milliers d'euros au 31 décembre 2017

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 5 735 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 10 211 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille est nulle au 31 décembre 2018, ainsi qu'au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 14 555 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 20 697 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -309 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre -729 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant des créances représentatives des titres prêtés est nul concernant les effets publics, pour les obligations et les autres titres à revenu fixe ainsi que pour les actions et autres titres à revenu variable.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Administration et banques centrales (y compris Etats)	56 532	56 960
Etablissements de crédit	98 504	109 520
Clientèle financière	429 406	369 983
Collectivités locales	6 778	7 003
Entreprises, assurances et autres clientèles	49 880	40 447
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	641 100	583 913
Créances rattachées	2 962	3 367
Dépréciations	(3 620)	(325)
VALEUR NETTE AU BILAN	640 442	586 955

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2018				31/12/2017			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	311 063	53 130	330 037	694 230	317 975	58 579	265 938	642 492
dont titres cotés	219 064	53 130	-	272 194	227 655	58 579	-	286 234
dont titres non cotés (1)	91 999	-	330 037	422 036	90 320	-	265 938	356 258
Créances rattachées	2 962	529	-	3 491	3 367	532	-	3 899
Dépréciations	(45)	-	(3 575)	(3 620)	(2)	-	(323)	(325)
VALEUR NETTE AU BILAN	313 980	53 659	326 462	694 101	321 340	59 111	265 615	646 066

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 314 874 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 308 919 milliers d'euros

OPCVM étrangers 9 577 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 9 577 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2018 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	111 694	111 694
OPCVM obligataires	169 564	173 151
OPCVM actions	12 271	12 482
OPCVM autres	30 921	32 808
TOTAL	324 450	330 135

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018						31/12/2017	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	-	28 181	136 088	146 794	311 063	2 962	314 025	321 342
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(45)	(2)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	28 181	136 088	146 794	311 063	2 962	313 980	321 340
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	25 888	27 242	53 130	529	53 659	59 111
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	25 888	27 242	53 130	529	53 659	59 111

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	256 646	-	281 699	-
Autres pays de l'U.E.	80 560	-	72 735	-
Autres pays d'Europe	1 003	-	1 007	-
Amérique du Nord	22 969	-	18 076	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	3 015	-	3 037	-
Japon	-	-	-	-
Total en principal	364 193	-	376 554	-
Créances rattachées	3 491	-	3 899	-
Dépréciations	(45)	-	(2)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	367 639	-	380 451	-

Note 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2018.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écourte	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
FILIALES ET PARTICIPATIONS				Brutes Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest									
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :									
SAS RUE LA BOETIE	2 744 902	16 532 788	1,55%	297 648	297 648	5 341	968 036	961 957	15 548
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	9 397	1,56%	11 420	11 420		27 069	-3 909	45
SACAM INTERNATIONAL	522 023	130 325	1,55%	13 969	9 908		85 471	85 139	177
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	3 346	1,34%	248 341	248 341		277 784	275 279	3 618
Participations dans des établissements de crédit :									
NEANT									
Autres titres de participations :									
C2MS	53 053	8 417	2,16%	1 919	1 919		0	6 511	89
CA CAPITAL PME	35 906	15 520	7,65%	4 030	4 030		403	1 672	
LIMOGES BIOMASSE ENERGIE SAS	2 475	501	39,50%	978	978	292	7 826	239	59
SACAM FIRECA	22 510	-1 881	1,42%	636	253		0	-812	
CENTRE OUEST EXPANSION	5 000	857	100,00%	5 000	5 000		0	741	
SAS DELTA	79 550	-1 639	1,34%	1 069	1 069		0	-35	
GRANDS CRUS INVESTISSEMENT	44 993	16 024	1,18%	1 000	1 000		0	-730	
SACAM AVENIR	192 189	-178	1,64%	3 154	3 154		0	-30	
SACAM IMMOBILIER	139 588	6 484	1,68%	2 345	2 345		0	5 985	96
SACAM PARTICIPATIONS	62 558	15 253	1,69%	1 225	1 225		2 074	836	141
29 BD DE VANTEAUX	2 145	193	98,58%	2 114	2 114		349	193	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest									
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) :									
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	59	-107	100,00%	30	0	2 911	68	163	
PATRIMOINE PIERRE	742	-1	99,79%	314	314		83	-2	
SAINT LUC INVESTISSEMENT	7	-96	99,80%	8	8	728	26	-97	
Autres titres de participation (ensemble) :									
SEM AEROPORT DE CHATEAUROUX	2 250	-467	5,38%	108	86		4	-32	
CA CHEQUES	2 800	161	2,70%	80	80		10 398	89	
CA INNOVATIONS ET TERRITOIRES	9 679	-683	1,13%	109	92		0	-683	
CA INNOVE	725	-87	1,36%	55	3		0	-69	
CA TITRES	8 538 000	40 556 000	0,65%	33	33		1 457 000	1 564 000	
CA ASSURANCES SOLUTIONS	26 369	-4 743	0,00%	0	0		538 175	-4 928	
CACO IMMOBILIER	37	-100	100,00%	37	37	768	12	238	
CACP SNC (ex GIE CEDICAM)	14 008	2 491	0,86%	420	420		307 393	652	
CARCIE	3 000	-775	17,00%	510	414		910	165	
CARVEST	300	1 162	5,00%	21	21		2 887	454	28
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	11 362	3 116	0,53%	60	60		0	193	
CA REGIONS DEVELOPPEMENT	72 885	23 380	0,41%	399	396		0	-231	
F/I VENTURE	50 415	-1 230	0,14%	68	67		0	-1 230	
GOLF DE CELICROUX SCI	988	0	0,46%	5	3		0	0	
LIMOUSIN PARTICIPATION	9 342	-1 750	5,01%	523	431		0	896	
LIMOUSIN TV	327	-856	21,41%	70	0		0	0	
RADIAN	750	1 602	0,57%	10	10		0	82	
SACAM CENTRE	3 162	283	13,77%	443	443		0	6	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	22 794	1,48%	491	491		1 873	1 826	26
SAFER DU CENTRE	947	7 370	3,54%	32	32		11 683	676	
SAFER MARCHE LIMOUSIN	1 561	1 992	4,44%	31	31		3 673	51	
SAS CAPS (ex CTCAM SAS)	511	39 842	0,81%	487	487		6 530	1 927	9
SAS MIROMESNIL	38	-14	1,55%	1	1		6	0	
SAS SEGUR	38	-12	1,55%	1	1		6	0	
SAS TERRA ENERGIES	8 226	-104	1,22%	100	99		0	-86	
SCALIS	11 512	113 573	0,52%	13	13		55 528	4 576	
SCI CAM SOCIETE IMMOBILIERE DU	14 563	27 168	1,57%	227	227		2 918	758	
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	3 100	442	9,68%	300	300		1 978	93	8
SEPAI	15	547	10,00%	2	2		432	0	
SIRCA	7	52	2,04%	0	0		113 147	52	
SP ARIANE 5 N° 8 C	0	88	0,00%	0	0	238	0	88	
STE EQUIPEMENT DU LIMOUSIN SELI	1 976	22 433	4,63%	97	97		8 301	572	
TAVERNE DU LION D'OR	191	0	30,00%	57	57	5	40	0	
CA TECHNOLOGIES & SERVICES	0	0	2,56%	0	0		781 499	-105	
GIE IFCAM	0	0	0,00%	0	0	44	0	0	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS				599 988	595 157	10 327	0		

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	5 389	5 586	5 389	5 883
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	4 407	4 407	3 680	3 680
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(30)	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	9 766	9 993	9 069	9 563
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	592 484	769 518	592 104	748 224
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	5 920	5 920	5 796	5 796
Créances rattachées	95	95	195	195
Dépréciations	(4 801)	-	(5 706)	-
Sous-total titres de participation	593 698	775 533	592 389	754 215
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1 113	1 113	1 341	1 341
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 113	1 113	1 341	1 341
VALEUR NETTE AU BILAN	594 811	776 646	593 730	755 556
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	604 577	786 639	602 799	765 119

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	598 986		598 834	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	598 986		598 834	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	5 389	-	-	-	5 389
Avances consolidables	3 680	850	(123)	-	4 407
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(30)	-	-	(30)
VALEUR NETTE AU BILAN	9 069	820	(123)	-	9 766
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	592 104	927	(72)	(475)	592 484
Avances consolidables	5 796	44	(395)	475	5 920
Créances rattachées	195	-	(100)	-	95
Dépréciations	(5 706)	(83)	988	-	(4 801)
Sous-total titres de participation	592 389	888	421	-	593 698
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1 341	405	-	(633)	1 113
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 341	405	-	(633)	1 113
VALEUR NETTE AU BILAN	593 730	1 293	421	(633)	594 811
TOTAL	602 799	2 113	298	(633)	604 577

(1) Autres mouvements :

475 milliers d'euros : transfert de SP Ariane de Titres de participation à avance consolidé

633 milliers d'euros : suite à IFRS9 transfert du certificat d'associé de la classe 4 vers le portefeuille de placement en 304129

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	108 305	45 038	(40 724)	-	112 619
Amortissements et dépréciations	(56 387)	(7 062)	13 415	-	(50 034)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	51 918	37 976	(27 309)	-	62 585
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 062	96	-	-	2 158
Amortissements et dépréciations	(272)	(43)	-	-	(315)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	1 790	53	-	-	1 843
TOTAL	53 708	38 029	(27 309)	-	64 428

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Conformément à l'article 831-2/2 du PCG, les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production concernent essentiellement la rénovation du site de Limoges. Le site de Châteauroux a été mis en service au cours de l'année 2018.

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	-	3
Comptes de stock et emplois divers	912	1 132
Débiteurs divers (2)	310 313	285 157
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	5	10
VALEUR NETTE AU BILAN	311 230	286 302
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	49 207	25 317
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	-
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	209	56
Charges constatées d'avance	398	621
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 366	4 918
Autres produits à recevoir	24 738	25 229
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	152	212
VALEUR NETTE AU BILAN	79 070	56 353
TOTAL	390 300	342 655

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 477 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	77 674	22 755	(21 298)	(573)	-	78 558
Sur opérations sur titres	325	3 321	(26)	-	-	3 620
Sur valeurs immobilisées	5 707	113	(988)	-	-	4 832
Sur autres actifs	280	156	(76)	-	-	360
TOTAL	83 986	26 345	(22 388)	(573)		87 370

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	302	-	-	-	302	-	302	562
à terme	-	-	152	19 221	19 373	381	19 754	10 011
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	302	-	152	19 221	19 675	381	20 056	10 573
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	72 080	-	-	-	72 080	39	72 119	16 861
Comptes et avances à terme	610 332	1 259 224	1 139 931	574 818	3 584 305	4 349	3 588 654	3 494 216
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	65 818
VALEUR AU BILAN	682 412	1 259 224	1 139 931	574 818	3 656 385	4 388	3 660 773	3 576 895
TOTAL	682 714	1 259 224	1 140 083	594 039	3 676 060	4 769	3 680 829	3 587 468

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018						31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 667 065	-	-	-	1 667 065	77	1 667 142
Comptes d'épargne à régime spécial :	15 481	-	-	-	15 481	-	15 481
à vue	15 481	-	-	-	15 481	-	15 481
à terme	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	34 527	91 256	293 370	201 322	620 475	5 184	625 659
à vue	13 082	-	-	-	13 082	-	13 082
à terme	21 445	91 256	293 370	201 322	607 393	5 184	612 577
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 717 073	91 256	293 370	201 322	2 303 021	5 261	2 308 282
							2 128 346

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Particuliers	974 238	941 889
Agriculteurs	219 600	201 375
Autres professionnels	123 946	120 532
Clientèle financière	29 845	25 599
Entreprises	839 573	727 080
Collectivités publiques	24 821	24 289
Autres agents économiques	90 998	82 477
Total en principal	2 303 021	2 123 241
Dettes rattachées	5 261	5 105
VALEUR AU BILAN	2 308 282	2 128 346

Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		-
Dettes représentatives de titres empruntés		-
Instruments conditionnels vendus		3
Comptes de règlement et de négociation		-
Créditeurs divers	327 135	320 982
Versements restant à effectuer sur titres	566	1 972
VALEUR AU BILAN	327 701	322 957
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	14 493	9 785
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	-
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1 630	-
Produits constatés d'avance	30 472	26 373
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	908	2 496
Autres charges à payer	41 483	40 652
Autres comptes de régularisation	5 351	4 424
VALEUR AU BILAN	94 340	83 730
TOTAL	422 041	406 687

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 13 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	59	1 596	(1 618)	-	-	37
Provisions pour autres engagements sociaux	596	-	(67)	-	-	529
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	315	4 980	-	(4 715)	3 478	4 058
Provisions pour litiges fiscaux (1)	3	28	-	-	-	31
Provisions pour autres litiges	339	10	(179)	(58)	-	112
Provision pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	44 627	197 354	-	(198 579)	(3 041)	40 361
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	330	471	(223)	(2)	-	576
Provisions pour risques opérationnels (3)	771	126	(6)	(65)	-	826
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	5 853	210	-	(174)	-	5 889
Autres provisions	6 743	1 427	(1 829)	(132)	-	6 209
VALEUR AU BILAN	59 636	206 202	(3 922)	(203 725)	437	58 628

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 14 ci-après

Note 14 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	362 338	332 066
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	293 390	297 488
Ancienneté de plus de 10 ans	322 049	332 466
Total plans d'épargne-logement	977 777	962 020
Total comptes épargne-logement	118 500	123 851
TOTAL EN COURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 096 278	1 085 871

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	754	1 027
Comptes épargne-logement	6 434	8 886
TOTAL EN COURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	7 188	9 913

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 302	2 219
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	484	541
Ancienneté de plus de 10 ans	3 092	3 088
Total plans d'épargne-logement	5 878	5 848
Total comptes épargne-logement	11	5
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	5 889	5 853

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Dotations	Reprise s	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	5 848	30	0	5 878
Comptes épargne-logement	5	6	0	11
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	5 853	36	0	5 889

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2018 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements de retraite et avantages similaires du Crédit Agricole du Centre Ouest relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N-1	19 299 894	18 788 784
Coût des services rendus sur l'exercice	1 148 242	1 242 807
Coût financier	263 978	253 423
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-49 949	-10 989
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-668 797	-1 239 218
(Gains) / pertes actuariels	346 879	265 088
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	20 340 249	19 299 895

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Coût des services rendus	1 148 242	1 242 807
Coût financier	263 978	253 423
Rendement attendu des actifs	-252 388	-214 038
Coût des services passés	0	0
(Gains) / pertes actuariels net	251 440	251 983
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 411 272	1 534 175

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	16 260 743	15 667 705
Rendement attendu des actifs	252 388	214 038
Gains / (pertes) actuariels	129 202	73 175
Cotisations payées par l'employeur	1 432 518	1 556 030
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-49 949	-10 989
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-668 797	-1 239 218
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	17 356 106	16 260 741

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N	-20 340 249	-19 299 894
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	2 946 727	2 980 489
Juste valeur des actifs fin de période	17 356 106	16 260 743
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-37 415	-58 662

Rendement des actifs des régimes

Le rendement attendu des actifs et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 1,38 % et 1,42 %
- Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants : 1,38 % et 1,42 %
- Contrat de retraite supplémentaire du Président : 0,91 % et 1,00 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisé en 2018 est le taux iBoxx Corporate AA10+, soit 1,42 %.

	Sensibilité des engagements aux variations du taux de base			
	Indemnités fin de carrière des salariés	Indemnités fin de carrière des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire du Président
Taux de base +0,5%	-4,35%	-4,14%	-2,79%	- 0,9%
Taux de base -0,5%	4,75%	4,40%	2,96%	1,00%

Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	34 250
VALEUR AU BILAN	34 250	34 250

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018						31/12/2017	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	-	-	178	178	173
Euro	-	-	-	-	-	178	178	173
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	100 000	100 000	-	100 000	100 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement des fonds propres des Caisses Locales	-	-	-	61 664	61 664	645	62 309	44 772
Dépôts de Garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-	-	161 664	161 664	823	162 487	144 945

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 881 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 268 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2016	57 805	511 220	233 455	82 722	-	32	47 194	932 428
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(4 319)	(4 319)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	32 156	10 719	-	-	-	(42 875)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	46 343	46 343
Autres variations	-	-	-	-	-	(25)	-	(25)
Solde au 31/12/2017	57 805	543 376	244 174	82 722	-	7	46 343	974 427
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(4 343)	(4 343)
Variation de capital	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	31 500	10 500	-	-	-	(42 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	(437)	-	-	-	(437)
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	44 032	44 032
Autres variations	-	-	-	-	-	(7)	-	(7)
Solde au 31/12/2018	57 801	574 876	254 674	82 285	-	-	44 032	1 013 668

(1) Capital dont :

* 43 348 565 parts sociales de 1€ détenues par les Caisses locales et conférant 51 droits de vote

* 1 part sociale de 1€ détenues par SACAM MUTUALISATION et conférant 1 droit de vote

* 2432 parts sociales de 1€ détenues par les administrateurs de la Caisse régionale et conférant 16 droits de vote

* 14 450 282 certificats coopératifs d'association de 1€

(2) Dont 74 847 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 875 milliers d'euros de primes de fusion et imputation du report à nouveau pour - 437 milliers d'euros (lié au changement de méthode comptable, impact IFRS 9).

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	1 013 668	974 427
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	34 250
Dettes subordonnées et titres participatifs	162 487	144 945
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 210 405	1 153 622

Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde N Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde N-1 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	0	0
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	0	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Aucune opération n'a été réalisée avec des entreprises liées, c'est-à-dire susceptibles d'être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidable du Crédit Agricole du Centre Ouest, ou avec des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité,
- ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	6 245	6 241	3 774	3 770
- Devises	3 166	3 166	1 834	1 834
- Euros	3 079	3 075	1 940	1 936
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	6 245	6 241	3 774	3 770

Note 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	
Opérations fermes	2 509 917	71 483	2 581 400	2 026 332
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	2 509 917	71 483	2 581 400	2 026 332
Swaps de taux d'intérêt	2 509 917	71 483	2 581 400	2 026 332
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	2 182	2 182	35 462
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	2 182	2 182	35 462
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	-	1 091	1 091	1 091
Vendus	-	1 091	1 091	1 091
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	16 640
Vendus	-	-	-	16 640
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 509 917	73 665	2 583 582	2 061 794

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Contrats d'échange de taux :

Swaps prêteurs :

- En macro couverture : 285 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2018
- En micro couverture : 40 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2018
- Swap d'intermédiation : aucune nouvelle souscription pour l'année 2018
- Swap résiliés : 55 000 milliers d'euros
- Amortissements sur swaps en 2018 pour 3 814 milliers d'euros

Swaps emprunteurs :

- En macro couverture : nouvelle souscription pour l'année 2018 de 465 000 milliers d'euros
- En micro couverture : aucune nouvelle souscription pour l'année 2018
- Swap d'intermédiation : aucune nouvelle souscription pour l'année 2018
- Swaps échus ou résiliés : 130 200 milliers d'euros (échéance) et 30 000 milliers d'euros (résiliation)
- Amortissements sur swaps en 2018 pour 15 918 milliers d'euros

La juste valeur nette des swaps de taux d'intérêts s'élève à 51 706 milliers d'euros au 31/12/2018 contre 70 782 milliers d'euros au 31/12/2017.

Note 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	349 977	1 164 001	1 067 422	349 977	1 164 001	1 067 422	-	-	-
Caps, Floors, Collars	2 182	-	-	2 182	-	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	352 159	1 164 001	1 067 422	352 159	1 164 001	1 067 422	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	12 486	-	-	12 486	-	-	-	-	-
Sous total	12 486	-	-	12 486	-	-	-	-	-
TOTAL	364 645	1 164 001	1 067 422	364 645	1 164 001	1 067 422	-	-	-

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	33 280	-	-	33 280	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	130 200	973 251	922 881	130 200	973 251	922 881	-	-	-
Caps, Floors, Collars	2 182	-	-	2 182	-	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	163 480	975 433	922 881	163 480	975 433	922 881	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	7 545	-	-	7 545	-	-	-	-	-
Sous total	7 545	-	-	7 545	-	-	-	-	-
TOTAL	171 025	975 433	922 881	171 025	975 433	922 881	-	-	-

Note 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017
Futures						
Options de change						33 280
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	81 324	29 618	2 581 400		70 782	2 026 332
Caps, Floors, Collars			2 182			2 182
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	81 324	29 618	2 583 582		70 782	2 061 794
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			12 486			7 545
Sous total			12 486			7 545
TOTAL	81 324	29 618	2 596 068		70 782	2 069 339

Note 23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux				
Contrats assimilés (1)		107 917	2 402 000	71 483

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a effectué aucun transfert en 2018.

Note 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				-545	0	-545
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les autres contreparties	3 634	475	6 605	3 870	540	4 410
Total avant effet des accords de compensation	3 634	475	6 605	3 325	540	3 865
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation			0			0
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation			0			0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERALISATION	3 634	475	6 605	3 325	540	3 865

*calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés		
Engagements de financement	590 932	617 832
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	590 932	617 832
Ouverture de crédits confirmés	299 127	331 337
Ouverture de crédits documentaires	196	192
Autres ouvertures de crédits confirmés	298 931	331 145
Autres engagements en faveur de la clientèle	291 805	286 495
Engagements de garantie	263 940	248 885
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	150 414	144 716
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	303
Autres garanties	150 414	144 413
Engagements d'ordre de la clientèle	113 526	104 169
Cautions immobilières	-	15
Autres garanties d'ordre de la clientèle	113 526	104 154
Engagements sur titres	935	395
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	935	395

Engagements reçus		
Engagements de financement	12 373	17 581
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 373	17 581
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	1 746 841	1 612 040
Engagements reçus d'établissements de crédit	93 396	86 500
Engagements reçus de la clientèle	1 653 445	1 525 540
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	70 445	70 448
Autres garanties reçues	1 583 000	1 455 092
Engagements sur titres	935	395
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	935	395

(1) Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 144 355 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 375 010 milliers d'euros.

Note 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2018, Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté 1 314 944 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 238 072 milliers d'euros en 2017. Crédit Agricole du Centre Ouest conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté :

- 888 590 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 868 388 milliers d'euros en 2017;
- 107 748 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 103 087 milliers d'euros en 2017;
- 318 606 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 266 597 milliers d'euros en 2017.

Note 27 OPERATIONS DE TITRISATION

En 2018, le Crédit Agricole du Centre Ouest a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2018, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 224	1 246
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 325	15 688
Sur opérations avec la clientèle	111 103	122 683
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 214	8 256
Produit net sur opérations de macro-couverture	12 317	4 086
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	11
Intérêts et produits assimilés	145 183	151 970
Sur opérations avec les établissements de crédit	(945)	(1 200)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(39 461)	(39 821)
Sur opérations avec la clientèle	(16 902)	(17 648)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Intérêts et charges assimilées	(57 308)	(58 669)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	87 875	93 301

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2018 est de 1 881 milliers d'euros, il était de 1 268 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 29 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	21 064	19 606
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	263	144
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	21 327	19 750

Note 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	307	(13)	294	195	(6)	189
Sur opérations internes au crédit agricole	8 353	(8 049)	304	9 359	(8 598)	761
Sur opérations avec la clientèle	22 911	(338)	22 573	21 273	(281)	20 992
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	99	-	99	80	-	80
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (1)	53 522	(4 141)	49 381	53 451	(4 504)	48 947
Provision pour risques sur commissions	157	(176)	(19)	129	(144)	(15)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	85 349	(12 717)	72 632	84 487	(13 533)	70 954

(1) dont prestations assurance-vie : 10 320 milliers d'euros.

Note 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	143	226
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	104	306
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	247	532

Note 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(3 322)	(53)
Reprises de dépréciations	26	314
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	(3 296)	261
Plus-values de cession réalisées	1 168	2 063
Moins-values de cession réalisées	(221)	(64)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	947	1 999
Solde des opérations sur titres de placement	(2 349)	2 260
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	(2 349)	2 260

Note 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Produits divers	4 234	2 153
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	15	-
Reprises provisions	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	4 249	2 153
Charges diverses	(314)	(234)
Quote part des opérations faites en commun	(1 706)	(1 385)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(399)	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 419)	(1 619)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 830	534

Note 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(39 461)	(38 120)
Charges sociales	(19 561)	(16 982)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(4 090)	(4 013)
Intéressement et participation	(6 098)	(6 419)
Impôts et taxes sur rémunérations	(6 023)	(7 513)
Total des charges de personnel	(71 143)	(69 034)
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 530	4 513
Frais de personnel nets	(66 613)	(64 521)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(2 572)	(3 575)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	(43 481)	(41 823)
Total des charges administratives	(46 053)	(45 398)
Refacturation et transferts de charges administratives	616	376
Frais administratifs nets	(45 437)	(45 022)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(112 050)	(109 543)

(1) dont 926 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

(2) la variation du poste "Impôts et taxes" s'explique pour 1 632 milliers d'euros par le reclassement des contributions réglementaires (IFRIC21, Conseil de Résolution Unique et taxe BCE)

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre des exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, il a été accordé au Crédit Agricole du Centre Ouest au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi un montant respectivement de 1 065 K€, 1 545 K€, 1 475 K€, 1 445 K€, 1 847 K€ et 1 619 K€.

Pour l'exercice 2018, un montant de 1 890 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Crédit agricole du Centre Ouest au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Il a été utilisé pour les dépenses suivantes :

Formation « Renforcer sa physiologie pour plus d'efficacité professionnelle » pour les collaborateurs du réseau et du siège.

Editique : Poursuite du projet sur les imprimantes centralisées EQUITRAC par le Site de Limoges. Mise à niveau de notre parc de multifonction en agence.

Monétique : Evolution/Remplacement du parc automate.

Poste de travail : Démarrage du remplacement des PC en agence, Projets de digitalisation de l'agence et des sites, projet de nomadisme dans l'Agence.

Téléphonie : Remplacement du parc Smartphone, solutions Visio, casques collaborateurs.

Rénovation du siège de Châteauroux Coubertin pour répondre aux dernières exigences des constructions durables.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	269	266
Non cadres	655	646
Total de l'effectif moyen	924	912
Dont : - France		
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant global des rémunérations allouées en 2018 aux membres des organes de direction et de surveillance s'élèvent à 1.730 milliers d'euros. Quant aux rémunérations versées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration, elles s'élèvent à 178 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédit accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration (liens capitalistiques inclus) est de 2 929 milliers d'euros aux conditions standard.

Note 35 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions et dépréciations	(224 611)	(141 621)
Dépréciations de créances douteuses	(21 961)	(28 485)
Autres provisions et dépréciations(5)	(202 650)	(113 136)
Reprises de provisions et dépréciations	224 262	121 887
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	20 803	24 493
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)(5)	203 459	97 394
Variation des provisions et dépréciations	(349)	(19 734)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(62)	(72)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(8 264)	(9 478)
Décote sur prêts restructurés	(213)	(122)
Récupérations sur créances amorties	521	332
Autres pertes	(115)	(399)
Autres produits	-	-
COUT DU RISQUE	(8 482)	(29 473)

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 728 milliers d'euros, dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 538 milliers d'euros

Suite à la prise de position du Conseil d'Etat dans son arrêt du 10 mai 2017, le Crédit Agricole du Centre Ouest a adapté son suivi interne du coût du risque lié à ses créances douteuses, en alignant le traitement des reprises de dépréciations liées au passage du temps sur celui des dotations, en les intégrant dans son coût du risque et non plus dans son suivi du produit net bancaire. L'impact de cette désactualisation est de 573 milliers d'euros en 2018 affecté en diminution du cout du risque contre 877 milliers d'euros affecté en diminution du PNB en 2017.

(2) Dont 6 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 5 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 6 728 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) la variation des dotations et des reprises sur autres provisions s'explique par :

L'année 2017 avait été marquée, d'une part, par une reprise de la provision collective de +10,1 M€ suite au déploiement du modèle LUC V.41 en mai 2017 et d'un effet lié à la baisse de 1,6 point de l'EL (pertes attendues) et d'autre part, par la constitution d'une provision Filières pour couvrir l'éventualité d'une dégradation massive de ses encours Sains :

- o La filière Agriculture (6 sous filières) provision constituée 7 M€
- o La filière Immobilière (2 sous filières) : provision constituée 19 M€

Au 31/12/2018, les provisions filières, outre les secteurs de l'immobilier et de l'agriculture, ont été étendues aux cafés-hôtels-restaurants et au bâtiment, complétées par des déclassements en B2 des « forborne exposures »

Note 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(584)	(543)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(584)	(543)
Reprises de dépréciations	1 213	1 635
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 213	1 635
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	629	1 092
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	629	1 092
Plus-values de cessions réalisées	12	80
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	12	80
Moins-values de cessions réalisées	(263)	(1 128)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(40)	(671)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(223)	(457)
Solde des plus et moins-values de cessions	(251)	(1 048)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(251)	(1 048)
Solde en perte ou en bénéfice	378	44
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	124	145
Moins-values de cessions	(49)	(105)
Solde en perte ou en bénéfice	75	40
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	453	84

Note 37 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire	10 352	10 206
Partie afférente à un redressement fiscale	-	-
Total	10 352	10 206

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 852 milliers d'euros.

Crédit Agricole S.A. a supporté en 2017 une charge nette de 102,7 M€ au titre de la surtaxe d'IS de 3 %. Un avenant à la convention d'intégration fiscale a été signé en septembre 2018 prévoyant que les Caisses Régionales supportent 50% de ce surcoût par le biais de la réduction de moitié de la réallocation d'économie d'IS. L'avenant à la convention fiscale avec CASA génère une charge de 0,8 M€ sur l'exercice 2018.

Note 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole du Centre Ouest exerce une activité de Banque de proximité à fort ancrage local auprès des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest commercialise une gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS

(en milliers d'euros)	RESULTAT A AFFACTER	EXCEDENTS CONSERVES	EXCEDENTS DISTRIBUES
Bénéfice après IS	44 032		
Report à nouveau	-437		
SOUS TOTAL : résultat à affecter	43 595		
Intérêts aux parts			867
Rémunérations des CCA			3 302
Réserves légales		29 569	
Autres réserves		9 857	
Total	43 595	39 426	4 169

Le taux de rémunération des parts sociales de 2018 est de 2,00%.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé en charge correspond à l'impôt tel que défini en à la note 2.15.

Note 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes du Crédit Agricole du Centre Ouest

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	75	86%	75	95%
Services autres que la certification des comptes (**)	12	14%	4	5%
TOTAL	87	100%	79	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(**) honoraires relatifs aux travaux liés au rapport de gestion, aux conventions réglementées et à la RSE.